

Février 2016 : Une Google Car autonome percute un bus à basse vitesse

Alors en plein essor, le développement de la célèbre Google Car a pourtant subi en 2016 un accident qui avait quelque peu écorné son image et la confiance du grand public par la même occasion. La voiture autonome, alors bloquée sur sa voie par ses sacs de sable avait décidé de **se déporter sur la voie centrale** pour passer, alors qu'un bus arrivait par derrière. Aucun blessé ne fut à déplorer, mais le logiciel développé par Google fut déclaré **entièrement responsable**. En effet, la voiture aurait bien détecté le bus mais aurait tout de même tourné en pensant que ce dernier allait s'arrêter pour la laisser passer. La firme avait toutefois conclu que le conducteur supervisant l'opération avait lui aussi cru que le véhicule allait ralentir, c'est pourquoi il n'était pas intervenu.

Mai 2016 : Une Tesla Model S percute mortellement un camion

Ce fut un premier coup dur pour Tesla, rapidement mis sous le coup d'une enquête de la **NHTSA (National Highway Traffic Safety Administration)** après qu'une Model S ait percuté un camion alors qu'elle circulait avec le mode **Autopilot** activé. Le constructeur a admis que la berline électrique n'avait en effet pas détecté le véhicule, mais s'est défendu en arguant que le conducteur doit dans tous les cas rester attentif. Or, Joshua Brown, alors au volant et tué dans l'accident était, selon le conducteur du poids-lourd impliqué, en train de **regarder un film** avant l'impact. L'enquête a finalement conclu que le constructeur n'était pas responsable, le propriétaire de la voiture ayant reçu plusieurs alertes l'incitant à reprendre la main et les ayant alors délibérément ignorées.

Mars 2017 : Une Volvo autonome développée par Uber percute une voiture à une intersection

L'an dernier déjà, Uber alors en pleine tourmente avait dû traverser une autre épreuve : un premier accident impliquant l'un de ses véhicules autonomes. Ce dernier, un Volvo XC90, fut alors percuté par un automobiliste en Honda CR-V qui avait tenté de traverser plusieurs voies pour tourner à gauche et avait coupé la route au SUV sans conducteur. Si personne ne fut sérieusement blessé et Uber par la suite **totalelement innocenté**, l'entreprise américaine avait toutefois décidé de suspendre les tests, avant de les reprendre seulement deux jours plus tard.

Mars 2018 : Une voiture autonome d'Uber percute mortellement une piétonne

S'il ne s'agit pas du premier accident mortel impliquant une voiture autonome, il s'agit toutefois du seul qui semble relever de l'**entière responsabilité du véhicule**. Le drame s'est déroulé ce lundi 19 mars à Tempe, en Arizona, où une piétonne fut mortellement percutee par une voiture développée par Uber circulant à 65 km/h environ. Malgré la présence d'un opérateur derrière le volant, le **Volvo XC90**, alors en mode autonome, n'a pas freiné pour éviter la femme de 49 ans qui traversait la route de nuit, en dehors des clous. En attendant la conclusion de l'enquête, l'entreprise de VTC dirigée par Dara Khosrowshahi a décidé d'**interrompre une fois encore les essais**, et ce jusqu'à nouvel ordre dans les villes de Tempe, Pittsburgh, San Francisco et Toronto.

Mars 2018 : Une Tesla Model X percute un rail de sécurité sur l'autoroute

Moins d'une semaine après l'accident mortel d'Uber, c'est au tour de **Tesla** d'être à nouveau dans la tourmente. Le 23 mars dernier, un Model X a en effet percuté un rail de sécurité sur une autoroute aux Etats-Unis, alors que l'Autopilot était activé. Le conducteur de 38 ans est décédé plus tard à l'hôpital.

Si Tesla admet bien que son dispositif de conduite semi-autonome était activé au moment de l'accident, la firme d'Elon Musk nuance néanmoins en insistant sur le fait que le conducteur a **ignoré les avertissements** sonores et visuels du système. Une enquête est actuellement en cours afin de déterminer les responsabilités dans ce nouvel accident mortel. Si la NHTSA, chargée de l'enquête, a toutefois conclu que le système **Autopilot** permettait de réduire de 40 % les risques de collisions, Tesla rappelle que celui-ci n'a pas vocation à rendre la voiture totalement autonome et nécessite l'attention perpétuelle du conducteur.

Mai 2018 : Une Tesla Model 3 percute une barrière en Grèce

Une fois de plus, Tesla fait parler d'elle à la suite d'un accident impliquant une Model 3, dont le propriétaire n'est autre que You You Xue, un américain passionné de la marque effectuant un road-trip européen. La berline électrique **circulait alors à 120 km/h** sur une autoroute grecque avec l'Autopilot enclenché quand elle a « *soudainement viré à droite, sans prévenir* », comme le relate le conducteur sur sa page Facebook.

La marque s'est toutefois défendue, arguant que la Model 3 n'est pour l'heure **pas homologuée pour l'Europe** et qu'elle ne reçoit donc pas d'informations ni de connexion sur le continent.

Responsabilité : que dit la loi ?

Outre le problème de la sécurité, la principale interrogation qui se pose concerne la **responsabilité en cas d'accident**. Qui est fautif lorsque personne n'est aux commandes ?

Pour l'heure, la **convention de Vienne** qui régit la circulation routière est claire : c'est bien le conducteur qui est déclaré responsable si la voiture percute quelque chose, ou quelqu'un. En effet, à l'heure des voitures semi-autonomes telles que les Tesla et autres Volvo, celui qui est au volant ne doit pas lâcher ce dernier et doit être constamment en mesure de **reprendre les commandes**.

Concernant les véhicules 100 % autonomes, la loi reste encore très floue et les questions demeurent nombreuses. Elles concernent notamment le **choix parfois cornélien** que devra faire la voiture dans certains cas extrêmes : sauver ses occupants ou les personnes extérieures ? Autant d'interrogations qui sont pour l'instant sans réponses et qui inquiètent aujourd'hui plus que jamais.